

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 9 décembre 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 15 décembre 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents:

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoints.

JURET Didier - MARTIN Fauzia - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - PLANCHENAULT Sophie - FOURNIER Denis - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

RITOUET Éric - DAUNOIS Bruno - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

<u>AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :</u>

Nom du mandataire
RITOUET Eric à BESSON Katia

Secrétaire : PELE Laurent

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

1. Admission en non valeur de titres de recettes des années 2006 à 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'admission en non valeur des titres de recettes comme présenté pour un montant total de 1 301.65 €

AFFAIRES FONCIERES

2. <u>Cession de la parcelle cadastrée section AA n°212 d'une superficie de 4m² située 2 rue Logis Notre Dame au Plessis-Grammoire, à l'euro symbolique</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la cession de la parcelle section AA n°212 située 2 rue Logis Notre Dame au Plessis-Grammoire à Monsieur David VEYRAT-DUREBEX à l'euro symbolique.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à ladite vente, ainsi que toutes les pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence et notamment l'acte notarié.

INTERCOMMUNALITE

3. <u>Présentation du rapport d'activités 2015 d'Angers Loire Métropole.</u>

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2015 de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole.

4. Adoption d'un avenant n°1 à la convention de transfert de biens de la commune en date du 16 septembre 1987 pour la prise en gestion de la station de refoulement « lotissement la Pelleterie » par Angers Loire Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **approuve** les termes de l'avenant n°1 à la convention de transfert de biens de la commune en date du 16 septembre 1987 pour la prise en gestion de la station de refoulement « lotissement la Pelleterie » par Angers Loire Métropole.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n°1 ainsi que tout document s'y rapportant.

5. <u>Participation financière communale au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques</u> (S.I.A.M.) pour l'année 2017 : avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser cette avance sur participation d'un montant de 15 500 € (quinze mille cinq cent euros) au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M) pour l'année 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
01/12/16	2016-34	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances scolaires 2016-207
01/12/16	2016-35	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les mercredis de l'année scolaire 2016-207
01/12/16	2016-34	Convention entre la commune et l'AFCS pour l'implantation de l'ALSH dans les bâtiments communaux pendant les vacances scolaires 2016-207

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 2 février 2017 à 20h30.